



APPEL A PROJETS

Actions destinées à faciliter la mobilité dans un objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle

DOSSIER DE CANDIDATURE

Association porteur du projet :

Titre du projet :

Coordonnées de la personne chargée du dossier de candidature

Nom / Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Tel portable :

Courriel :

Pièces à joindre au dossier de candidature

- récépissé de déclaration en Préfecture et date de publication au Journal Officiel,
- relevé d'identité bancaire portant l'adresse correspondant à celle du SIRET,
- copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle,
- rapport d'activité de la dernière année,
- bilan comptable de la dernière année écoulée (commentaires éventuels),
- budget prévisionnel de l'année en cours, signé du Président et du Trésorier (commentaires éventuels),
- données relatives aux intervenants (C.V. qualification, expériences ...).

I - PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET :

1. Identification

Nom du porteur de projet (sans abréviation) :

Sigle / acronyme :

Activité principale (2 lignes maximum) :

Statut juridique de la structure :

N° SIRET :

Coordonnées du siège social :

- Adresse :
- Code postal :
- Commune :
- Téléphone :
- Courriel :
- Site internet :

Nom du président :

- Téléphone :
- Courriel :

Nom du directeur (ou responsable) :

- Téléphone :
- Courriel :

Personnel de la structure :

- Nombre de salariés :
- Nombre de bénévoles :

Adhérents (nombre) au 31 décembre de l'année écoulée :

Union, fédération ou réseau d'affiliation (*nom complet, pas de sigle*) :

Personne(s) morale(s) adhérente(s) à votre association ou associées à votre organisme :

Votre organisme dispose-t-il d'un **agrément administratif** ? OUI NON
Si oui, lequel ? (*type d'agrément / attribué par / en date du*) :

Votre organisme est-il reconnu d'**utilité publique** ? OUI NON

2. Objet statutaire :

Décrivez vos activités générales (*Nature et volume des activités, publics, territoires couverts...*)

Quelles sont vos grands principes d'intervention et les valeurs sur lesquelles repose votre engagement ? (*en quelques lignes*)

Références et projets antérieurs dans le domaine de l'insertion et de la mobilité

Information préalable

Le présent appel à projets a pour objet de permettre aux associations de proposer des actions innovantes et originales favorisant la prise en compte des problématiques de mobilité et leur résolution, sur différents lieux du territoire du département.

Ces actions s'adressent à des personnes en situation de fragilité économique.

Le porteur de projet devra définir précisément la nature de(s) action(s) proposée(s), les lieux d'intervention potentiels ainsi que le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ses actions.

Les projets seront examinés par la Commission Insertion présidée par Le Vice-président en charge de l'Action sociale, insertion, économie sociale et solidaire, de conseillers départementaux, d'agents des directions associées.

La Commission Insertion attachera une attention particulière à la prise en compte des orientations du Programme départemental d'insertion notamment axes I et IV, au contenu des actions proposées et aux modalités de participation des personnes accueillies. <https://www.haute-garonne.fr/le-programme-departemental-dinsertion-pdi>

Le Conseil départemental se réserve le droit de retenir tout ou partie des actions proposées.

Les actions retenues feront l'objet d'une convention entre le porteur de projet et le Conseil départemental afin de formaliser les modalités d'intervention et le montant de la subvention octroyée.

Les actions sélectionnées seront référencées dans le Programme départemental d'Insertion par une / des fiche(s) action mise(s) en ligne par le Conseil départemental.

Vous trouverez ci-dessous un calendrier prévisionnel relatif au déroulement de l'appel à projets

- Publication de l'appel à projets : **04/04/17**

- Date limite de réception des dossiers de candidature au Conseil départemental :
28/04 /2017

- Examen des dossiers de candidature par la Commission Insertion :
du 28/04/2017/ au 12/05/2017

- Période de négociation avec les porteurs de projets : **du 12/05/207 au 02/06/2017**

- Envoi des notifications : **juin 2017**

- Envoi des conventions : **Juillet-Août 2017**

- PRESENTATION DU PROJET

INTITULE DU PROJET (*maximum 1 ligne*) :

Résumé du projet :

1. Présentation détaillée du projet

Dans le cadre du PDI, le Conseil départemental de la Haute-Garonne souhaite l'émergence de projets d'actions diversifiées permettant de prendre en compte les différentes problématiques en lien avec la mobilité.

Ces projets accessibles à tous les publics en difficulté socio-économique dont les bénéficiaires de minima sociaux auront pour but de :

- soutenir des initiatives qui concourent à identifier les différentes problématiques de mobilité rencontrées par les personnes accueillies et à proposer des solutions diversifiées en engageant une dynamique de parcours ;
- mobiliser au mieux les ressources du droit commun, des territoires et les dispositifs existants dans le domaine de la mobilité ;
- agir en complémentarité avec le pôle emploi et les différents acteurs compétents ;
- agir en synergie avec les Maisons des Solidarités pour optimiser l'accompagnement des personnes orientées ;
- réaliser un diagnostic individuel et rechercher des solutions adaptées ;
- améliorer l'autonomie des personnes en s'appuyant sur leurs potentiels, leur implication et leur adhésion à la démarche.

1.1 Objectifs du projet

- Précisez en quoi et comment votre projet répond aux exigences ci-dessus :

1.2 Démarche/ méthode proposée (définir en quelques lignes)

- Comment envisagez-vous d'impliquer les personnes pour une participation active **aux activités**

- Comment envisagez-vous d'impliquer les personnes **à la vie associative**

1.3 Déroulé des actions (détailler)

1.4 Périmètre et capacité d'intervention

- Précisez les lieux de votre intervention :

- Nombre potentiel maximum de personnes que vous pourriez accueillir

N. B : le Conseil départemental se réserve le droit de demander au porteur de projet d'adapter le déroulement des actions proposées s'il le juge nécessaire.

1.5 Moyens mis en œuvre

➤ Moyens humains

Pour chaque personne mobilisée sur le projet au sein de votre structure, merci de renseigner les informations ci-dessous :

Nom	Fonction	Qualification	Statut (salarié/bénévole)

➤ Moyens matériels

Quels sont les moyens matériels et techniques (*locaux, équipements, fonds pédagogiques écrits, audio, vidéo ...*) mobilisés par le porteur de projet pour la réalisation de l'action ?

1.6 Information du public et des partenaires Quels moyens de communication envisagez-vous pour faire connaître votre action? (*actions envisagées et supports, adaptation de l'information au public cible pour faire connaître votre projet,*

1.7 Informations complémentaires que vous souhaitez apporter :

Budget prévisionnel du projet PLAN DE FINANCEMENT

	RECETTES EN €				DEPENSES EN €TTC	
	DEMANDE	ACQUIS	%	TOTAL		
Subvention Conseil départemental	x				Charges de personnel	
<i>Autofinancement (fonds propres apportés par le porteur de projet)</i>						
<i>Autres financeurs (précisez)</i>					Autres (précisez)	
<i>Autres (précisez)</i>						
TOTAL					TOTAL	

Commentaires éventuels sur le budget prévisionnel du projet :

3. Evaluation du projet

Indiquez les moyens et les indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) retenus pour évaluer vos interventions au regard des résultats attendus *(ces indicateurs seront repris dans le rapport d'activité annuel que le porteur de projet s'engage à produire à l'issue de l'année civile*

III – DEMANDE DE SUBVENTION

Montant de la subvention demandée : €

La subvention sera versée en 2 temps : 50% à la signature de la convention, 50% à la clôture du projet, sur présentation du rapport d'activité établi par le porteur de projet à l'issue de l'année civile.

Votre organisme a-t-il déjà bénéficié d'une subvention du Conseil départemental ?

OUI NON

Si oui, indiquez le nom de l'action financée, la direction du Conseil départemental, la date et le montant des 2 derniers financements :

Je soussigné(e),, représentant(e) légal(e) de la structure

- **Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents,**
- **Certifie exactes les informations fournies dans le cadre de cette candidature**

Fait le, à

Nom et qualité du signataire :

Signature et cachet :

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projets ?

- Site internet
- Courriel
- Courrier postal du CD31
- Média
- Site internet (lequel ?)
- Tête de réseau / fédération / autre organisme (lequel ?)
- Autre (préciser)

ANNEXE DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre du bilan du Programme départemental d'insertion les questionnaires adressés aux Maisons Des Solidarités et aux acteurs associatifs ont mis en exergue la question de la mobilité et les freins rencontrés par les publics en situation de fragilité socio économique.

Les difficultés dans ce domaine sont réelles et sont également apparues fortement dans différents diagnostics locaux, aussi bien en milieu rural, périurbain, ou urbain où l'aspect mobilité « psychologique » est également souvent évoqué.

Faciliter la mobilité des personnes en situation de précarité permet d'impulser une dynamique de parcours favorisant l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'accès à l'emploi. De plus la mobilité est un facteur clé du mieux vivre ensemble et du lien social.

Le Conseil départemental accorde la gratuité totale des transports publics sans aucune limitation de voyages aux personnes domiciliées en Haute-Garonne et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) socle, et selon certaines conditions aux demandeurs d'emploi domiciliés en dehors du périmètre de transport urbain, et inscrits au Pôle emploi en Haute-Garonne. Les personnes bénéficiant d'un contrat aidé, ainsi que les stagiaires de la formation professionnelle domiciliés en Haute-Garonne peuvent également en bénéficier.

Des offres alternatives à la mobilité se développent également (covoiturage, auto partage), en lien avec les ateliers et chantiers d'insertion, les maisons de chômeurs, les garages associatifs solidaires et des initiatives associatives locales qui peuvent constituer des solutions complémentaires pour des publics en difficulté économique et/ou sociale.

Cependant, la mobilité n'est pas uniquement un problème de coût ou de gratuité, en effet de nombreux freins sont liés à des problèmes d'autonomie individuelle.

En conséquence, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), le Conseil départemental souhaite mettre en place une offre de « Mobilité solidaire » pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés socio économiques.